



Élections municipales d'octobre 2014

Avec votre seul vote, vous pouvez faire une différence!

Raison du vote :

Choisir le maire, un conseiller ou une conseillère pour votre quartier et un conseiller ou une conseillère scolaire. Ce sont eux qui vous représenteront et qui défendront les dossiers qui vous préoccupent.

Les électeurs et électrices admissibles doivent :

- être résident/résidente de la ville d'Ottawa, ou propriétaire ou locataire d'une propriété située dans la municipalité, ou le conjoint/la conjointe d'un tel propriétaire ou locataire;
- être citoyen canadien/citoyenne canadienne;
- avoir au moins 18 ans le jour du scrutin; et
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de voter aux termes de la loi.

Voter, c'est facile :

Rendez-vous simplement à votre lieu de vote en emportant votre lettre de notification ou une pièce d'identité comportant votre nom et votre adresse. Consultez la liste des pièces admissibles au www.ottawa.ca/identification ou appelez le Bureau des élections au 613-580-2660.

Où et quand voter :

Pour trouver votre bureau de vote, visitez le www.ottawa.ca/votez et entrez votre adresse. Ou, si vous êtes sur la liste électorale, consultez la notification que vous recevrez par la poste.

Jour du scrutin : 27 octobre 2014, 10 h à 20 h.

Vote par anticipation, selon votre quartier

9 octobre 2014, 10 h à 20 h
18 octobre 2014, 10 h à 17 h

Tous les électeurs et électrices admissibles peuvent aussi voter à n'importe lequel des trois emplacements de vote par anticipation spécial :

Les 1, 2 et 3 octobre 2014, 8 h à 20 h.

- Hôtel de ville, place Jean-Piggott
- Place Ben-Franklin, salle 1A
- Succursale Cumberland de la bibliothèque publique d'Ottawa

Pour plus amples renseignements sur les lieux de vote, les dates de vote et la façon de voter, visitez Ottawa.ca/votez ou appelez le **Bureau des élections au 613-580-2660.**

Pour apprendre comment encourager vos amis/amies à voter et comment soulever des questions qui vous importent, visitez le www.makingvotescount.ca

